

Le « B2i lycée – CFA »

Brevet Informatique et Internet au lycée

Les B2i (Brevets Informatique et Internet) constituent des attestations de compétences développées par les élèves tout au long de leur cursus lors d'activités intégrant les TIC (Technologies de l'information et de la communication) dans le cadre de l'enseignement scolaire.

La validation ne s'effectue pas en fin de cycle mais tout au long des cycles de l'école primaire pour le B2i « école », au cours des quatre années du collège pour le B2i « collège » et au cours des trois années du lycée pour le B2i « lycée-CFA ».

Pour l'année scolaire 2005-2006, les lycées (LEGT, LP) et les CFA gérés par les EPLE devront valider les compétences du B2i collège pour les élèves qui n'auraient pas acquis l'attestation B2i collège.

À compter de la rentrée 2006, les CFA, LEGT, LP devront organiser la mise en œuvre du B2i lycée-CFA dont la liste des compétences sera réactualisée.

Dans l'académie de Reims, les lycées et lycées professionnels s'engageront dès cette année, pour tout ou partie de leur effectif, dans cette mise en œuvre et pourront délivrer une attestation de B2i lycée-CFA.

Les compétences proposées pour le B2i « lycée-CFA » sont (BO n° 34 du 22 septembre 2005) :

Domaine 1 : Je possède les compétences du B2i collège	
1.	Les compétences du B2i collège sont acquises soit au préalable soit au cours de la validation des compétences B2i lycée-CFA
Domaine 2 : Utiliser un environnement numérique de travail. Je suis capable de :	
1.	Me connecter à un réseau (local ou distant) en m'authentifiant grâce à un nom d'utilisateur et à un mot de passe.
2.	Distinguer les espaces de stockage du poste de travail (disquette, disque dur, cédérom ou autres espaces de stockage) des espaces de stockage distant (serveur d'établissement ou plate-forme de travail).
3.	Décrire les droits (lecture, écriture) affectés aux différents espaces accessibles.
4.	Décrire et utiliser les principaux services et ressources (imprimante, messagerie, ...) de l'environnement de travail numérique à ma disposition.
Domaine 3 : Utiliser les TIC de façon citoyenne. Je suis capable de :	
1.	Tenir compte des principales règles écrites dans la charte d'utilisation de mon espace de travail et des différents services notamment d'Internet.
2.	Prendre en compte la nature de la source utilisée et les droits de propriété intellectuelle des auteurs y afférant.
3.	Identifier les droits et les devoirs relatifs au respect des libertés et des personnes.
4.	Comprendre que les différentes utilisations de l'ordinateur laissent des traces interrogeables (historique des sites consultés sur un logiciel de navigation par exemple).
Domaine 4 : Acquérir, transformer, produire de l'information. Je suis capable de :	
1.	Déterminer les caractéristiques d'un fichier ou d'une application (nom, extension, taille, propriétés...).
2.	Reconnaître les principaux formats de fichiers et utiliser un logiciel adapté en vue de les modifier.
3.	Choisir et utiliser les outils et logiciels adaptés en fonction du projet de production (nature de l'information et des traitements à effectuer, mode de transmission, destinataires).
4.	Produire un document de présentation incluant des liens d'association (hypertexte).

Le « B2i lycée – CFA »

Brevet Informatique et Internet au lycée

LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2005-2006

Les précisions suivantes sont apportées concernant les modalités de mise en œuvre :

- L'attestation est délivrée à tout élève pour lequel au moins 80% des items ont été validés, à condition qu'ils soient répartis dans chacun des domaines de compétences.
- Au moins deux disciplines différentes doivent intervenir pour pouvoir valider l'attestation du B2i.
- Tous les enseignants (y compris donc les documentalistes) ont vocation dans les collèges et les lycées/CFA à valider le B2i.

L'organisation du dispositif permettant l'acquisition et la validation des compétences des élèves concernés sera coordonnée dans chaque classe par le professeur principal, qui peut s'appuyer le cas échéant sur un autre membre de l'équipe enseignante.

Chaque enseignant (y compris le professeur documentaliste) recensera les compétences du référentiel qu'il est susceptible de valider dans le cadre des enseignements qu'il dispense, et une liste sera établie permettant de déterminer si l'ensemble du référentiel est couvert ou s'il existe des compétences qu'il n'est pas possible de valider dans la situation actuelle.

Le suivi des demandes de validation et des compétences validées sera mis en place pour les élèves concernés par chaque équipe engagée.

LES INFORMATIONS ET RESSOURCES DISPONIBLES AU NIVEAU ACADEMIQUE

Les professeurs trouveront à l'adresse <http://www.ac-reims.fr/tice/b2ilycee/accueil.htm> :

- des indications proposant des pistes pour la contribution des disciplines, et des ressources qu'ils pourront adapter ou décliner
- des exemples de dispositifs de suivi de la validation des compétences et des modèles de « feuilles de position » qui pourront être utilisées ou adaptées
- un outil de suivi en ligne installé sur un serveur académique que les équipes qui le souhaitent pourront utiliser avec leurs élèves

L'AIDE QUI PEUT ETRE APPORTEE AUX EQUIPES CETTE ANNEE

Une aide peut être apportée aux équipes, sous la forme de contacts ou de rencontre avec les animateurs référents pour le B2i lycée, et de formations.

Les demandes de formation doivent être collectées et transmises par les chefs d'établissement.

Les échanges, les témoignages, les recherches de solutions ou d'outils pourront utiliser la liste de diffusion créée pour le B2i « lycée-CFA » : <http://dialog.ac-reims.fr/www/info/b2ilycee>

Toute demande particulière peut être adressée à : b2i@ac-reims.fr